



La carte électorale

Chaque personne nouvellement inscrite sur les listes électorales reçoit une carte électorale par courrier. Celle-ci est gratuite et valable pour toutes les consultations politiques au suffrage direct.

DISTRIBUTION DE LA CARTE D'ÉLECTEUR

L'envoi par courrier se fait dans les mois suivant l'inscription, en année d'élection au plus tard trois jours avant la date du scrutin.

Les cartes qui n'ont pu être distribuées sont disponibles le jour du scrutin aux bureaux de vote concernés et peuvent être récupérées par leurs titulaires sur présentation d'une pièce d'identité.

SI VOTRE CARTE D'ÉLECTEUR COMPORTE UNE ERREUR

Les informations d'état civil sur la carte électorale sont celles enregistrées au Répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP), géré par l'Insee. En cas d'erreur, la procédure pour demander une correction diffère selon votre situation.

POUR LES PERSONNES NÉES EN FRANCE MÉTROPOLITAINE, DANS LES DOM, À SAINT-PIERRE ET MIQUELON, À SAINT-MARTIN ET EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

La demande doit être effectuée en ligne sur le [portail du Service public](#). Vous devez être en possession de :

- ▶ Votre Numéro d'identification au répertoire (NIR), qui correspond à l'actuel numéro de sécurité sociale
- ▶ Une copie intégrale de l'acte de naissance datant de moins de trois mois. Ce

document est délivré par la commune de naissance.

- Si vous êtes né(e) à Paris, la demande peut être faite : sur place ou par courrier, dans toutes les mairies d'arrondissement, ou [en ligne](#).
- Si vous êtes né(e) dans une autre commune, consulter le [site du Service public](#) pour connaître la démarche.

Dans le cas exceptionnel où vous n'avez pas les moyens d'effectuer la demande de correction en ligne, vous pouvez :

- ▶ Adresser un courrier à : Insee Pays de la Loire, Pôle RFD, 105 rue des Français Libres - BP 67401, 44 274 Nantes Cedex 2.
- ▶ Faire la demande auprès d'un organisme qui gère vos droits sociaux (caisse de retraite, mutuelle, sécurité sociale, etc.).

POUR LES PERSONNES NÉES À L'ÉTRANGER, EN NOUVELLE-CALÉDONIE OU À WALLIS ET FUTUNA

La demande de correction peut être effectuée auprès d'un organisme qui gère vos droits sociaux (caisse de retraite, mutuelle, sécurité sociale, etc.), en joignant un acte de naissance et un justificatif d'identité.

DURÉE DE VALIDITÉ

La carte est valable jusqu'à son remplacement par la suivante, en général tous les trois à cinq ans.

DANS LA RUBRIQUE : «LISTES ÉLECTORALES»

> INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

> LE VOTE PAR PROCURATION

> LE JOUR DU VOTE

> COMMISSION DE CONTRÔLE

> MES DÉMARCHES

MAIRIE DE SCEAUX
HÔTEL DE VILLE - 122 RUE HOUDAN
92330 - SCEAUX

 **01 41 13 33 00**

- ▶ PLAN DU SITE
- ▶ PRESSE
- ▶ MENTIONS LÉGALES
- ▶ DÉCLARATION DE CONFORMITÉ AU RGAA

LETTRE D'INFORMATION

Saisir votre adresse e-mail :

exemple@lorem.dom



✕ DÉSINSCRIPTION

HORAIRES D'OUVERTURE : Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Jeudi de 8h30 à 12h. Samedi de 9h à 12h : permanences de Sceaux info mairie et du service Population et citoyenneté.

RÉALISATION

STRATIS